

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PERMIS D'AMÉNAGER

**PA 064 430 20 X 3002 DU SITE DIT DE LA « PAPÈTERIE DES GAVES » DÉPOSÉ
LE 10 JUILLET 2020 PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
SOU MIS A ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Par arrêté n° 21U01 en date du 20 janvier 2021, le Maire de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique susvisée.

Le projet de permis d'aménager soumis à évaluation environnementale a été transmis à l'autorité environnementale pour avis le 8 janvier 2021.

L'enquête publique se déroulera **du jeudi 11 février 2021 à 14h au lundi 15 mars 2021 jusqu'à 12h** au service urbanisme de la mairie d'Orthez, 10 bis, Avenue Francis Jammes.

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'urbanisme (05 59 69 78 19) préalablement à tout déplacement, à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le dossier d'enquête publique pourra ainsi être consulté :

- sous format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
- sous format numérique, sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne (www.mairie-orthez.fr) et de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti au service urbanisme sur un poste informatique mis à disposition du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu au service urbanisme, uniquement aux jours et heures d'ouverture habituels,
- les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : commune d'Orthez Sainte-Suzanne sise 1 place d'Armes BP 119 - 64301 Orthez cedex
- les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique du service urbanisme de la mairie : urbanisme@mairie-orthez.fr.

Madame Virginie Allezard, commissaire enquêteur, désignée par décision du Tribunal Administratif en date du 19 janvier 2021, **recevra le public au service urbanisme de la commune, préférentiellement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de l'urbanisme**, les :

- **jeudi 11 février 2021 de 14h à 17h,**
- **vendredi 26 février 2021 de 14h à 17h,**
- **lundi 15 mars 2021 de 9h à 12h.**

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du secrétariat du service urbanisme (05 59 69 78 19) de la Mairie d'Orthez-Sainte-Suzanne, de se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne et de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le permis d'aménager éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur pourra être délivré par le maire d'Orthez Sainte-Suzanne.